



Complément aux données agricoles de l'état des lieux socio-économique et d'aménagement du territoire du PTGE Allier aval

Septembre 2023

DE L'IMPORTANCE ECONOMIQUE DE L'IRRIGATION POUR L'AGRICULTURE, L'ELEVAGE ET LES FILIERES AMONT ET AVAL SUR LE TERRITOIRE DU PTGE

1. Les produits et chiffre d'affaires agricoles

L'importance de l'irrigation dans la part du chiffre d'affaires agricole :

Selon les années (2020 et 2021), 31 à 37% du produit des céréales et oléo-protéagineux sont issus de superficies irriguées (chiffres calculés sur la base des surfaces du RGA 2020, des données Agreste des années 2020 et 2021, d'extractions RPG et d'ajustements à dire d'expert). A titre d'exemple, pour l'année 2020, 7,8% des cultures du bassin Allier aval sont irriguées. Le pourcentage de chiffre d'affaires des surfaces irriguées est donc particulièrement important en comparaison du pourcentage de la surface.

Si nous prenons l'exemple de 2021, les 28 000 ha irrigués dans les départements 03 et 63 inclus dans la zone PTGE Allier aval, représentent 77 millions de chiffres d'affaires. Ces chiffres démontrent donc le poids économique considérable de l'irrigation pour ce territoire.

La forte hausse des productions émergentes, telles que le maraîchage, les légumes de plein champ ou les cultures fruitières ces 10 dernières années, démontrent quant à elle la valorisation des productions agricoles par la recherche constante de récupération de valeur ajoutée. Cette diversité nouvelle, créatrice de productions différenciées et de qualité, répond également à une demande sociétale de plus en plus forte. Toutefois, le développement du maraîchage, des légumes de plein champ ou des cultures fruitières n'est pas envisageable sans irrigation. Que ce soit en circuit court (vente directe) ou en légumes dits « industriels », la présence de l'irrigation est la condition *sine qua non* du développement de ces cultures. Les circuits de commercialisation et de transformation exigent en effet une sécurisation de la production aussi bien en qualité qu'en quantité.

2. Les filières amont

Grâce aux chiffres du CER France, nous pouvons estimer l'importance de l'investissement économique de l'agriculture sur le territoire. En effet, pour produire un hectare de céréales, les charges opérationnelles des structures agricoles représentent 490€/ha et les frais de structures s'élèvent quant à eux à 770€/ha. Au total, pour chaque hectare cultivé sur le bassin Allier Aval ce sont donc 1260€ qui sont investis par l'agriculture sur son territoire. Ces sommes sont investies dans l'ensemble des filières qui se trouvent en amont de la production agricole, allant du mécanicien aux vendeurs d'engrais et de produits

phytosanitaires en passant par les centres de gestion, les banques ou encore les multiples services telles que les chambres d'agriculture du territoire.

Rien que pour les céréales, soit 126 555 ha sur le bassin Allier aval, l'agriculture apporte donc 159,4 millions d'euros à l'ensemble de ces filières présentes sur le territoire, permettant de conserver le dynamisme et la vitalité en milieu rural.

3. Les filières aval

Dans le département du Puy-de-Dôme, l'industrie alimentaire est le 3^{ème} employeur du territoire. Si nous prenons en compte les emplois agricoles, l'ensemble de la filière passe alors à la première place en termes d'emplois industriels. De plus, c'est un secteur dynamique puisqu'il est celui qui a l'évolution positive la plus dynamique de tous les secteurs d'emplois (source : Acoff-Urssaf, données CVS, entre 2019 et 2021).

Les productions agricoles de qualités permettent le maintien et le développement de ces activités agro-alimentaires sur l'ensemble du bassin Allier Aval. A titre d'exemple, la société Jacquet dans à Saint Beauzire (63) est dépendant de la production de blé de qualité sur le territoire.

Le développement de l'ensemble des productions de qualité sur le bassin Allier aval est lié au développement des filières. Les outils de stockage ou de transformation tels que les meuneries locales ou encore les huileries ont besoin des productions agricoles pour alimenter leurs chaînes de production, garantir leurs contrats et ainsi développer l'attractivité socio-économique du territoire.

A titre d'exemple encore, on peut citer la nouvelle usine de trituration de l'UCAL située à Varennes sur Allier (03). Elle transforme 30 000 tonnes de graines par an en huiles ainsi qu'en tourteaux. Ces graines sont produites localement par les adhérents des coopératives. La proximité des parcelles de production permet une diminution des coûts de transport et une réduction de l'impact écologique.

L'ensemble de ces outils nécessitent un approvisionnement garanti en qualité et en quantité. Cette sécurisation est permise par l'irrigation. Ces différentes productions s'accompagnent également d'outils de recherche publique et privée.

L'irrigation permet le développement de cultures de printemps. Ces cultures (maïs, soja, tournesol...) ont un cycle de culture décalé par rapport aux céréales à paille comme le blé. Elles se sèment aux mois d'avril/mai (contre octobre/novembre pour le blé) et se récoltent à la fin de l'été, début de l'automne contre juin/juillet pour le blé. Pour les fournisseurs en appro et les organismes stockeurs, cet étalement des cycles de culture permet également un étalement de la charge de travail et une optimisation des infrastructures : un silo peut par exemple contenir du blé de juillet à octobre puis du maïs à partir de novembre.

4. Les cultures irriguées : un lien fort avec les autres activités agricoles du territoire

Dans le département de l'Allier, une enquête avait été menée par la Chambre d'agriculture à la suite de la campagne d'irrigation 2019. Le très bon taux de retour (104 sur 175 irrigants sur le territoire) permet une exploitation très satisfaisante.

Cette enquête permet de mettre en avant un lien fort entre élevage et irrigation sur le territoire du PTGEAA :

- Plus de la moitié des irrigants sont des éleveurs ou des polyculteurs-éleveurs. Ils irriguent près de 40% de la surface irriguée du bassin bourbonnais du PTGE soit plus de 4 100 ha dont près de 3 000 ha de maïs,
- Ce sont près de 1 200 ha de cultures irriguées du bassin bourbonnais du PTGE qui sont autoconsommés directement sur l'exploitation d'élevage. Ces fourrages permettent donc une valorisation locale, une sécurisation de l'autonomie fourragère des élevages concernés et permettent d'éviter l'achat et le transport d'aliments du bétail,
- En année de production fourragère sèche (non irriguée) « normale », ce sont environ 175 ha de cultures irriguées du bassin bourbonnais du PTGE qui sont vendus par des irrigants à des éleveurs voisins pour leur autoconsommation. Cette surface est portée à 1 200 ha environ lors des épisodes secs comme 2019. Cette synergie entre les irrigants et les éleveurs non-irrigants montre, si besoin en était, que l'irrigation est facteur de résilience pour les irrigants, mais également pour le territoire grâce à cette collaboration avec les éleveurs non-irrigants lors des années de sèches.

La sécurisation des productions végétales par l'irrigation permet donc de sécuriser la production de fourrages pour les élevages, mais également la transformation locale de céréales vers l'alimentation animale des troupeaux locaux. L'irrigation est donc un facteur favorisant le maintien des troupeaux allaitants et l'engraissement local des animaux. L'irrigation participe donc directement à conserver des outils d'abatage locaux.